Appel à Projets

Résidences

2026-2027



Village Charlot

VILLE DE BEAUSOLEIL

RÉTROPLANNING - APPEL A PROJETS RESIDENCES 2026–2027

Calendrier :

- **7 janvier 2026** : publication et diffusion de l'appel à projets
- **6 mars 2026** : réception des candidatures
- **27 avril 2026** : jury de sélection et annonce aux candidats
- **Mai 2026** : contractualisation
- **Sept 2026 – sept 2027** : accueil des artistes

PLAN DE BEAUSOLEIL AVEC EMPLACEMENT DES ATELIERS

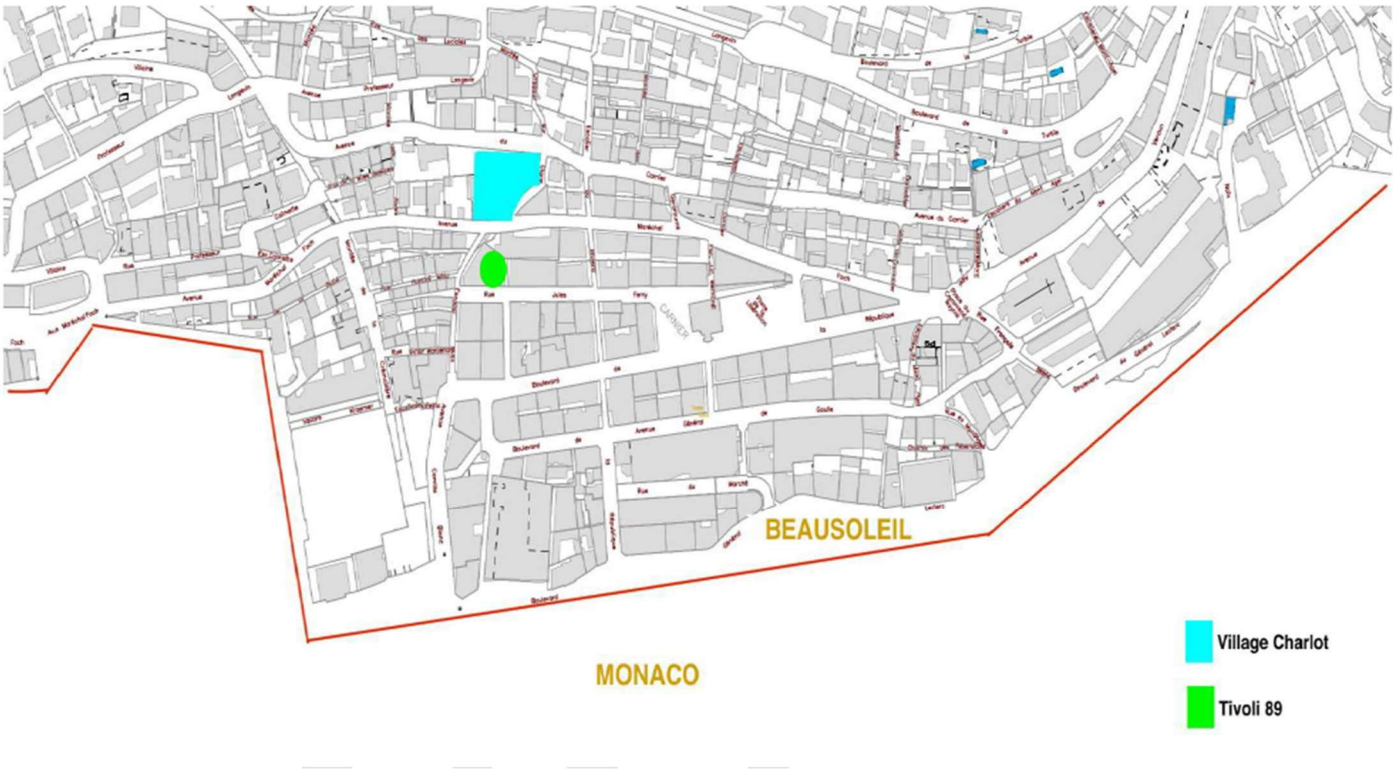

PLAN ESPACES DE RECHERCHE-CRÉATION

ATELIER TIVOLI 89



VILLAGE CHARLOT - RÉSIDENCE D'ARTISTES

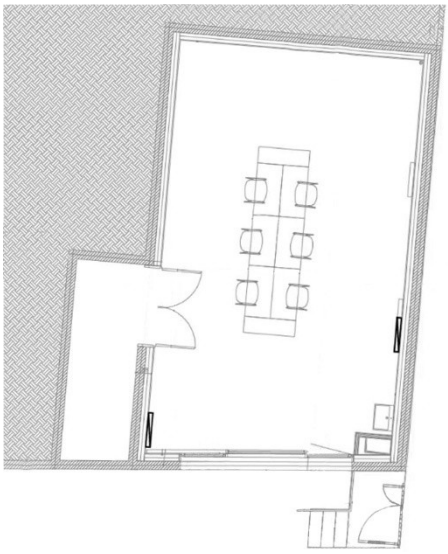

VILLAGE CHARLOT - RÉSIDENCE D'ARTISTES RDJ ATELIER DE CRÉATION

Surface totale : 54 m²
Dimensions : environ 9,70 m × 5,70 m
Hauteur sous plafond : 3,16 m
Local de stockage : 7 m²

VILLAGE CHARLOT - RÉSIDENCE D'ARTISTES
R+1 ESPACE CO-LIVING ➔

Superficie totale : 34 m²
Hauteur sous plafond : 2,61 m

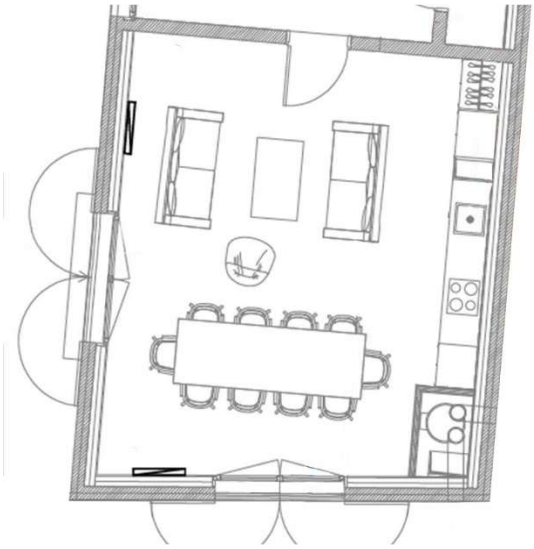

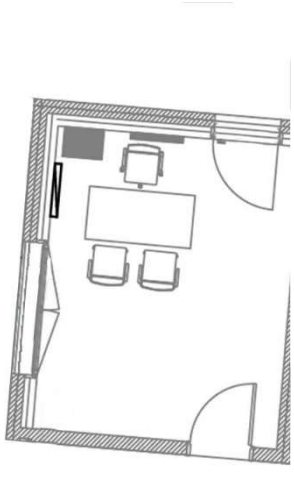

VILLAGE CHARLOT - RÉSIDENCE D'ARTISTES – R+2
ATELIER- BUREAU

Superficie totale : 15 m²
Hauteur sous plafond : 2,53 m

VILLAGE CHARLOT - ATELIER CRÉATIF R+2 ➔
Espace dédié à la médiation artistique

Superficie totale : 56 m²
Hauteur sous plafond : 2,82 m
Local de stockage : 12 m²
Capacité d'accueil : environ 12 à 15 personnes

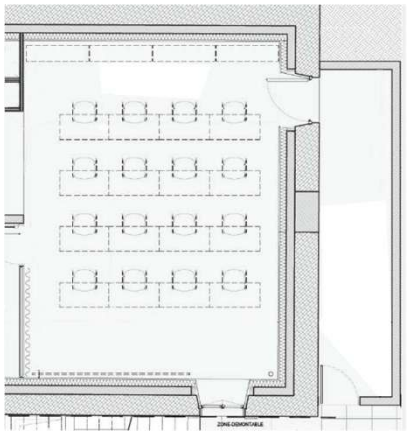

À PROPOS DE BEAUSOLEIL

Beausoleil est une ville de 15 000 habitants située sur les hauteurs de la Riviera française, à la frontière de la Principauté de Monaco. La Ville place l'éducation artistique et la rencontre entre les artistes, leurs œuvres et les habitants au cœur de sa politique culturelle, dans une dynamique d'ouverture et de partage.

Si l'éducation artistique de tous les publics est au cœur de sa politique culturelle, la Ville souhaite avant tout favoriser les échanges, encourager les rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants, dans un souci constant de dynamiser la vie locale et de faire émerger de nouvelles formes de création.

LE PROJET VILLAGE CHARLOT

Au cœur de Beausoleil, le Village Charlot constitue un nouveau pôle culturel et social, imaginé comme un espace d'expérimentation, de création et de partage.
Situé en cœur de ville, il rassemble une médiathèque, une ludothèque, un atelier créatif pour les pratiques ouvertes à tous, des ateliers d'artistes, des espaces d'exposition et de rencontre, un musée numérique Micro-Folie, un FabLab, un espace de restauration participatif « Les Petites Cantines », un centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), une résidence d'artistes ainsi que des jardins remarquables ouverts à tous.

Ouvert en novembre 2025, le Village Charlot se veut un lieu de vie et de dialogue, où l'art contemporain croise les enjeux de société, d'éducation et de bien-être.
Inscrit dans la dynamique du programme culturel de la Direction des Affaires Culturelles, il affirme les grands axes de la politique municipale : placer les publics au cœur de la programmation, encourager la création in situ, soutenir l'émergence, et faire du lien entre art, livre et récit du territoire.
Les résidences d'artistes y occupent une place centrale. Elles ont pour objectif de soutenir la recherche et la création contemporaines, tout en favorisant les rencontres entre artistes, habitants, scolaires, familles, chercheurs et acteurs du soin.
Chaque résidence est pensée comme un temps d'immersion et d'exploration, une manière d'habiter le territoire, de le traverser et d'en révéler les sensibilités.

Le Village Charlot accueille des **projets de recherche et de création** issus de toutes disciplines : arts visuels, arts vivants, design, écriture, performance, son, ou pratiques pluridisciplinaires, en veillant à leur dialogue avec les réalités du territoire.

Sans imposer de thématique exclusive, la Ville accorde une attention particulière aux démarches qui font écho à différents grands champs de réflexion :

- **L'éveil artistique**, en lien avec la médiathèque et les structures de la petite enfance, pour explorer la relation entre art, jeu et découverte sensible du monde ;

- **L'art, les sciences et le vivant**, en dialogue avec les acteurs culturels, éducatifs et environnementaux, pour questionner notre relation au monde naturel, aux savoirs et à l'innovation.

- **L'art et le bien-être**, en partenariat avec le C.C.A.S. et les structures sociales ou médico-sociales, pour penser la création comme vecteur d'attention, d'écoute et d'inclusion ;

• **La participation des publics**, au cœur du projet du Village Charlot, afin de favoriser l'expérimentation collective, la co-création et le partage d'expériences artistiques et citoyennes ;

• **Le soutien à l'émergence**, fondé sur des partenariats conventionnés avec la Villa Arson et le Pavillon Bosio, témoignant de l'engagement de la Ville de Beausoleil en faveur de la jeune création et de la professionnalisation des artistes.

Ces orientations constituent autant de points d'ancrage possibles, laissant à chaque artiste la liberté d'y trouver résonance ou de proposer d'autres approches en accord avec l'esprit du lieu : la curiosité, la rencontre et la transmission.

MISE À DISPOSITION DES ATELIERS

La Ville de Beausoleil souhaite, par le biais de cet appel à projets, mettre à disposition ses ateliers afin d'accompagner la recherche et la création d'artistes contemporains, tout en favorisant leur rencontre avec les habitants et les dynamiques locales.

Ces résidences s'inscrivent dans la continuité du programme culturel porté par la Direction des Affaires Culturelles, en lien étroit avec les parties prenantes du Village Charlot, les établissements scolaires et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de la ville.

La mise à disposition fera l'objet d'une convention de résidence précisant les engagements réciproques de l'artiste et de la Ville de Beausoleil (hébergement, accompagnement, restitution, communication, etc.).

LES ATELIERS

Village Charlot – Ateliers d'artistes

Deux espaces de travail complémentaires sont mis à disposition :

- un **atelier de création** de 50 m², lumineux et modulable ;
- un **atelier-bureau** de 17 m², adapté à l'écriture, au dessin, à la recherche ou à la conception scénographique.

Située au cœur du tiers-lieu, à proximité immédiate de la médiathèque et du centre social, la Villa Émilie favorise la rencontre entre artistes et publics et offre une visibilité directe sur le travail en cours. Selon les projets, les ateliers peuvent accueillir un ou plusieurs artistes, afin de favoriser les résidences collectives, les collaborations interdisciplinaires et le travail en commun.

Résidence d'artistes - Atelier Tivoli 89

Ancien hangar industriel de 200 m² réhabilité en atelier de création et d'exposition.
Lieu emblématique de la politique de soutien à la création contemporaine de la Ville depuis 2023, il accueille des résidences longues et des restitutions publiques sous forme d'expositions, performances ou rencontres. Sa grande surface et son ouverture sur la ville en font un espace idéal pour les projets nécessitant volume, installation ou scénographie expérimentale.
L'atelier peut également être partagé entre plusieurs artistes ou collectifs dans le cadre de résidences croisées ou de projets collaboratifs.

LES LOGEMENTS

Le Village Charlot dispose de cinq logements individuels meublés destinés à héberger les artistes en résidence. L'un de ces logements est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), afin de garantir des conditions d'accueil inclusives et adaptées à tous les profils de résidents.

Chaque logement comprend :
• un espace nuit ;
• une salle d'eau individuelle ;
• une connexion Wi-Fi.

Les résidents ont également accès à des espaces partagés :
• un espace de co-living équipé d'une cuisine ;
• une laverie commune.

Un des logements, situé à la Villa Émilie, est équipé d'une kitchenette et d'un lit enfant, permettant d'accueillir des artistes en famille ou souhaitant un hébergement plus autonome.

Un appartement indépendant, situé boulevard de la République, à proximité immédiate du Village Charlot, complète ce dispositif d'accueil et offre un confort adapté aux résidences de plus longue durée.

Ces logements, situés à proximité des espaces de création, offrent des conditions de séjour confortables, favorisant à la fois la concentration, l'échange et la vie collective.

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DES RÉSIDENCES

Porté par la Direction des Affaires Culturelles, le programme du Village Charlot s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Ville de Beausoleil : soutenir la création contemporaine, encourager les récits du territoire et développer des projets partagés.

Le programme de résidences 2026–2027 a pour ambition d'accueillir et d'accompagner des artistes, auteurs, chercheurs ou collectifs issus de toutes disciplines : arts visuels, arts vivants, design, écriture, son, performance, pratiques numériques ou pluridisciplinaires. Chaque résidence est conçue comme un temps d'immersion, de recherche et de création, favorisant à la fois la production artistique et la rencontre avec le territoire. Les résidents sont invités à explorer librement leur démarche, tout en l'inscrivant dans un contexte attentif à l'humain et ouvert à la collaboration.

Ce programme s'inscrit dans une écologie de projet portée par la Ville : valoriser les savoir-faire et les savoir-être, encourager les pratiques respectueuses des ressources, et créer des passerelles entre disciplines, générations et territoires.

Sans imposer de thématique exclusive, la Ville accorde une attention particulière aux démarches qui font écho à plusieurs grands champs de réflexion :

- **L'éveil artistique**, en lien avec la médiathèque et les structures de la petite enfance, pour explorer la relation entre art, jeu et découverte sensible du monde ;
- **L'art, les sciences et le vivant**, en dialogue avec les acteurs culturels, éducatifs et environnementaux, pour questionner notre relation au monde naturel, aux savoirs et à l'innovation ;

- **L'art et le bien-être**, en partenariat avec le C.C.A.S. et les structures sociales ou médico-sociales, pour penser la création comme vecteur d'attention, d'écoute et d'inclusion ;
- **La participation des publics**, au cœur du projet du Village Charlot, afin de favoriser l'expérimentation collective, la co-création et le partage d'expériences artistiques et citoyennes ;
- **Le soutien à l'émergence**, fondé sur des partenariats conventionnés avec la Villa Arson et le Pavillon Bosio, témoignant de l'engagement de la Ville de Beausoleil en faveur de la jeune création et de la professionnalisation des artistes.

Ces orientations constituent autant de points d'ancrage possibles, laissant à chaque artiste la liberté d'y trouver résonance ou de proposer d'autres approches en accord avec l'esprit du lieu : curiosité, rencontre et transmission.

D'une durée de trois à six mois, les résidences s'adaptent au rythme de chaque démarche : temps de conception, de recherche, de création ou d'expérimentation. Elles se déroulent à la Résidence d'artistes du Village Charlot ou à l'Atelier Tivoli 89, selon la nature du projet et les besoins techniques ou scénographiques.

Le Village Charlot offre ainsi un cadre bienveillant et exigeant, où la recherche artistique devient un espace d'apprentissage, de rencontre et de partage, contribuant à placer le bonheur, le soin et la créativité au cœur de la programmation culturelle de la Ville de Beausoleil.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026 - 2027

Période	Nombre d'artistes	Type de résidence et orientation
Septembre 2026 – Janvier 2027 & Juin – Septembre 2027	1 à 2	**Résidences de création-production**, destinées à développer des projets de création et de médiation en lien avec les jeunes publics et la petite enfance.
Novembre 2026 – Mars 2027	1	**Résidence de recherche-création**, ouverte à tout type de démarche artistique et visant la rencontre avec un public large à travers des actions de partage, de transmission ou de sensibilisation.
Mars – Juin 2027	2 à 3	**Résidences croisées**, favorisant la collaboration entre plusieurs artistes ou intervenants issus de disciplines différentes, avec des actions à destination du tout public et des partenaires culturels ou éducatifs du territoire.

Le programme se déploie sur l'ensemble de l'année culturelle, autour de plusieurs sessions successives permettant une occupation continue des ateliers et une diversité d'approches :

Ce calendrier est indicatif. Les durées de résidence (3 à 6 mois) pourront être ajustées en fonction des projets retenus et de leurs besoins spécifiques en production ou en médiation.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Les résidences du Village Charlot bénéficient d'un accompagnement complet de la Ville de Beausoleil, qui met à disposition les espaces de création, l'hébergement, un soutien financier, un accompagnement technique et une valorisation publique du travail mené.

Les conditions peuvent varier selon la typologie de la résidence, ses objectifs et le nombre d'artistes impliqués.

Les montants et modalités présentés s'appuient sur les principes de la Charte du Réseau National Arts en résidence, adaptés à la diversité des disciplines accueillies, et garantissant le respect des bonnes pratiques professionnelles ainsi que des principes de juste rémunération des artistes-auteurs.

L'ensemble des conditions d'accueil, d'utilisation des espaces et de cohabitation est précisé dans le Règlement général du Village Charlot et ses annexes, dont une spécifiquement dédiée au fonctionnement des résidences d'artistes. Ces documents servent de référence lors de la signature des conventions de résidence et définissent les droits et obligations des parties.

RÉSIDENCES DE CRÉATION-PRODUCTION

Durée moyenne : 4 à 6 mois
Lieux d'accueil : Villa Émilie ou Atelier Tivoli 89

Ces résidences ont pour finalité la production d'une œuvre ou d'une exposition à destination du jeune public, conçue dans une démarche de recherche et d'expérimentation autour de l'éveil artistique.

Elles s'adressent à un ou deux artistes souhaitant concevoir une exposition d'éveil artistique destinée au jeune public, explorant des formes visuelles, sonores, sensorielles ou ludiques favorisant la découverte, la curiosité et l'expérimentation.

Soutien financier et accompagnement :

- **Bourse de vie** : 1 500 € / mois

Honoraires versés pour la durée de résidence.

- **Apport en production** : 15 000 €

Soutien à la création : matériaux, fabrication, transport et montage.

- **Ateliers de transmission** : environ 20 heures rémunérées 70 € net / h

Soit environ 1 400 €.

- **Droits de monstration** : 500 € (si exposition collective) / 800€ (si exposition personnelle)

Exposition des œuvres au Centre Culturel Prince Héréditaire Jacques de Monaco.

- **Frais de production et d'installation** (enveloppe indicative : 2 500 € pour un projet collectif, jusqu'à 3 500 € pour une exposition individuelle ou nécessitant un dispositif scénographique spécifique)

Adaptation, scénographie, montage et installation.

Moyens mis à disposition :

- Atelier équipé (Villa Émilie ou Tivoli 89)
- Hébergement sur place
- Accompagnement technique et logistique
- Communication et valorisation sur les supports municipaux et partenaires

→ RÉSIDENCES DE RECHERCHE-CREATION

Durée moyenne : 4 à 6 mois
Lieu d'accueil : Villa Émilie ou Atelier Tivoli 89

Ces résidences favorisent la recherche expérimentale et collaborative.
Elles sont ouvertes à toutes les disciplines et peuvent associer un ou plusieurs artistes, ainsi que des partenaires issus du champ social, scientifique ou littéraire.

Soutien financier et accompagnement :

Les artistes sélectionnés bénéficient du soutien financier et logistique de la Ville de Beausoleil pour la réalisation de leur projet :

• Bourse de vie : 1 500 € / mois / artiste
(soutien au séjour et aux dépenses courantes)

• Apport en production :
- 2 000 € pour un projet individuel
- 3 000 € pour un projet en duo
(enveloppe destinée à l'achat de matériaux, consommables, impressions ou frais techniques liés à la production des œuvres)

• Forfait de médiation : environ 1 400 €
(soit 20 h à 70 € net / h pour la conduite d'ateliers, de rencontres ou de restitutions publiques)

• Frais de transport : pris en charge dans la limite de 300 € maximum par artiste, sur présentation des justificatifs.

Les montants et modalités précises sont définis dans la convention de résidence, en fonction de la nature du projet et du calendrier d'accueil.

Moyens mis à disposition :

- Atelier équipé et espace d'hébergement sur place
- Accompagnement par l'équipe du Pôle Arts Plastiques (suivi, médiation, communication)
- Valorisation du projet sur les supports municipaux et institutionnels

→ RÉSIDENCES CROISÉES

Durée moyenne : 3 mois
Lieu d'accueil : Villa Émilie ou Atelier Tivoli 89
2 à 3 artistes

Ces résidences croisées réunissent une équipe pluridisciplinaire (un artiste et un ou plusieurs professionnels issus de domaines tels que la transition écologique, la recherche scientifique,

l'agronomie, le paysage ou l'illustration) autour d'un projet interrogeant les relations entre art, sciences et vivant.

Soutien financier et accompagnement :

- **Bourse de vie** : 1 500 € / mois / participant

- **Apport en production collectif** : 3 000 €
  Budget partagé pour la production et les expérimentations croisées.

- **Forfait de médiation et de restitution** : 1 400 € / participant
  Rémunération couvrant environ 20 h de travail, dont 14 h d'animation et 6 h de préparation, pour les ateliers, rencontres publiques et restitution pluridisciplinaire - base 70 € net/h).

- **Participation à la programmation du Village Charlot**
  Les résidents sont invités à contribuer à la programmation artistique et scientifique du Village Charlot à travers différents formats de diffusion :
- Rencontres publiques ou "conversations croisées" entre disciplines ;
- Ateliers participatifs pour le jeune public, les écoles ou les structures sociales ;
- Présentations de recherche (formes ouvertes, work in progress, démonstrations, projections, etc.) ;
- Restitutions collectives (exposition, performance, installation ou publication expérimentale).
  Ces formats, co-construits avec l'équipe du Pôle arts plastiques, permettent de partager les démarches en cours et de nourrir le dialogue entre création, science et société.
  Une rémunération forfaitaire d'environ 1 400 € net / artiste est prévue pour l'ensemble de ces interventions (base : 20 h à 70 € net / h, incluant préparation et animation).

Moyens mis à disposition :

- Atelier de grande surface équipé
- Hébergement sur place
- Accompagnement technique et scientifique
- Communication, valorisation et restitution publique en fin de résidence

MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à projets du Village Charlot 2026–2027 s'adresse à des artistes, auteurs, chercheurs ou collectifs engagés dans une démarche contemporaine de recherche et/ou de création. Toutes les disciplines sont éligibles : arts visuels, arts vivants, design, graphisme, écriture, son, performance, arts numériques, recherche pluridisciplinaire, art et science.
Aucune condition de nationalité, d'âge ou de parcours n'est imposée.

Les candidats peuvent postuler individuellement, en binôme ou en trio.
Chaque candidature doit être présentée **pour un seul format de résidence**, à préciser dans le dossier :
- Création - production
- Recherche - création
- Recherche croisée

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature devra comprendre :

Champ artistique du projet (à compléter obligatoirement)

Merci d'indiquer le ou les champs artistiques concernés par votre candidature (cocher) :

☐ Arts visuels (arts plastiques, photographie, vidéo, installation, design)

☐ Spectacle vivant (théâtre, danse, performance, musique, arts du cirque)

☐ Lecture publique / écriture (littérature, poésie, édition, oralité, création sonore liée au texte)

☐ Autre (à préciser) : ……

- Un CV artistique (individuel ou collectif) ;
- Une note d'intention (1 page maximum) exposant la démarche, les motivations et le lien envisagé avec le territoire ;
- Un dossier artistique / portfolio (10 pages maximum) présentant la pratique et une sélection d'œuvres récentes ;
- Un planning prévisionnel de résidence indiquant les principales étapes de recherche, de création, de médiation et de restitution ;
- Les coordonnées complètes du ou des candidats (adresse, courriel, téléphone) ;
- Les disponibilités sur la période septembre 2026 – septembre 2027 ;
- Pour les candidatures collectives : une brève présentation du binôme ou trio et de la répartition envisagée des rôles (création, recherche, écriture, médiation…).
- Le dossier de candidature joint au mail ne doit pas dépasser 20 Mo - lien We transfer accepté et doit être envoyé dans un seul fichier format pdf nommé : RESIDENCESVILLAGECHARLOT_NOM_Prénom_2026.

En cas de sélection, les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la durée de la résidence.

Modalités d'envoi : les candidatures doivent être transmises uniquement par voie électronique avant le 6 mars 2026, à l'adresse : residences.villagecharlot@villedebeausoleil.fr
Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Responsable du Pôle Arts Plastiques par courriel.

JURY DE SÉLECTION

La sélection des projets de résidence du Village Charlot 2026–2027 sera assurée par un jury pluridisciplinaire réunissant des représentants des institutions partenaires et des personnalités qualifiées issues des champs artistique, éducatif, scientifique, social et culturel.

Ce jury garantit la diversité des regards et la cohérence du programme avec les valeurs du Village Charlot : ouverture, interdisciplinarité, ancrage territorial et attention portée aux publics.

Membres votants :

Le jury à voix délibérative est composé de huit membres :

- DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur
Un représentant désigné par la DRAC parmi les conseillers sectoriels (arts visuels, spectacle vivant, lecture publique, éducation artistique et culturelle, art et santé), afin d'assurer une approche transversale de la création et de la transmission dans le cadre du programme de résidences ;

- Un représentant d'une institution muséale de référence, spécialisé dans les arts visuels et la création contemporaine, apportant une expertise curatoriale et institutionnelle ;

- L'architecte du Village Charlot, garant de la cohérence entre les projets artistiques, l'architecture du lieu et les usages du site ;

- Un directeur artistique d'un lieu de production et de diffusion dédié à l'art contemporain, impliqué dans l'accompagnement des artistes et les démarches expérimentales ;

- Une personnalité reconnue des arts visuels, issue de la direction d'institutions muséales ou fondations dédiées à l'art moderne et contemporain, apportant un regard expert sur les pratiques actuelles ;

- Un responsable d'un établissement d'enseignement supérieur artistique, garant de la qualité de la recherche, de la pédagogie et de la création contemporaine ;

- Un professionnel du spectacle vivant, disposant d'une expérience reconnue dans la direction artistique de lieux de diffusion et attentif aux démarches pluridisciplinaires et participatives ;

- Un professionnel de la lecture publique, référent en matière de politiques de lecture, de médiation culturelle et de littérature jeunesse, en lien avec les actions de transmission et les événements littéraires du territoire.

Membres consultatifs (sans voix délibérative)

Participent également au jury, à titre consultatif :

- La Ville de Beausoleil, représentée par : la Direction des Affaires Culturelles, le Pôle Arts Plastiques, la Médiathèque, le C.C.A.S et le Pôle Éducation & Culture.

Ces représentants assurent la présentation des dossiers, le lien avec les politiques locales et le suivi opérationnel du dispositif ;

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- qualité artistique, cohérence et singularité de la démarche ;
- pertinence du projet au regard du contexte et des orientations du Village Charlot ;
- capacité à articuler recherche, création et transmission auprès des publics ;
- faisabilité technique, logistique et financière du projet ;
- ouverture interdisciplinaire et aptitude au travail en collaboration.

Le jury se réunira en avril 2026 pour l'examen des dossiers et proposera une sélection validée par la Ville de Beausoleil.

ENGAGEMENTS DES ARTISTES EN RÉSIDENCE

Les artistes, auteurs ou chercheurs sélectionnés s'engagent à mener leur projet de résidence au Village Charlot dans le respect du cadre défini par la Ville de Beausoleil et en lien étroit avec les équipes culturelles, éducatives et sociales du territoire.

Chaque résidence est envisagée comme un temps de recherche, de création et de transmission : elle implique une présence régulière sur le site et une participation active à la vie du lieu.

1. Présence et participation

L'artiste s'engage à résider sur place pendant toute la durée de la résidence (3 à 6 mois selon le projet).

Il ou elle participe aux temps de rencontre, d'échanges et de coordination proposés par la Direction des Affaires Culturelles.

L'artiste veille à respecter les contraintes techniques, de sécurité et de voisinage liées aux espaces mis à disposition (Villa Émilie ou Atelier Tivoli 89).

2. Actions de transmission et de médiation

Chaque résidence comprend une dimension de partage et de transmission à destination des publics (environ 20 heures). Ces actions peuvent prendre la forme de rencontres, ateliers, visites d'atelier, discussions ou expérimentations participatives, en lien avec les structures partenaires (médiathèque, écoles, CCAS, associations…).

Elles sont élaborées conjointement avec le Pôle Arts Plastiques afin d'assurer leur cohérence avec le projet artistique.

3. Restitution publique

En fin de résidence, l'artiste propose une forme de restitution adaptée à sa démarche : sortie de résidence, accrochage, performance, projection, lecture, édition, installation, conférence ou rencontre publique. Cette restitution permet de valoriser le processus de recherche et de création mené au Village Charlot.

Les modalités (lieu, format, calendrier) sont définies avec la Direction des Affaires Culturelles.

4. Communication et valorisation

Les projets réalisés dans le cadre du programme de résidences feront l'objet d'une communication spécifique sur les supports municipaux et partenaires.

L'artiste s'engage à mentionner, sur tout support de communication, la mention suivante : « Avec le soutien de la Ville de Beausoleil – Village Charlot » et à associer les logos des partenaires institutionnels transmis par la Ville.

5. Respect du cadre administratif

Une convention de résidence sera établie entre l'artiste (ou le collectif) et la Ville de Beausoleil précisant les engagements réciproques, les conditions d'accueil, le calendrier, les montants attribués et les obligations liées à la restitution. Les bourses de vie et de production sont versées selon un calendrier établi dans la convention, sous réserve de la transmission des pièces administratives requises.

6. Suivi et accompagnement

Pendant toute la durée de la résidence, les artistes bénéficient d'un suivi personnalisé assuré par le Pôle Arts Plastiques de la Direction des Affaires Culturelles.

Ce suivi vise à faciliter la mise en œuvre du projet, l'organisation des temps de rencontre et la valorisation du travail accompli dans le cadre du Village Charlot.